CONDITIONS EN VIGUEUR AU 01/10/2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT

ORGANISME PRÊTEUR

COFIDIS
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 67.500.000€
SIREN 325 307 106 – RCS LILLE METROPOLE
Parc de la Haute Borne – 61 Avenue Halley – 59866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Numéro de téléphone : 03 28 09 21 18
Adresse électronique : contact@cofidis.fr

INTERMÉDIAIRE DE CRÉDIT

ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR SASU
Au capital de 2 561 154,24€
SIREN 304 577 794 – RCS NANTERRE
Tour Trinity - 1 bis Esplanade de la Défense - 92400 COURBEVOIE
Numéro de téléphone : +33 (0)1 49 37 73 77
Adresse électronique : serviceclients@afflelou.net

Produit	Nextyear® AFFLELOU	
Type	Crédit affecté	Crédit renouvelable
Finalité	Financer les achats réalisés auprès de l'intermédiaire	Financer les achats réalisés auprès de l'intermédiaire Obtenir des mises à disposition de fonds auprès du prêteur
Durées	**3, 6, 12 ou 24 mois de 69€ à 3 000€**	1 an renouvelable
Taux débiteurs	**0,00%**	**21,09%**
Taux débiteurs des utilisations spéciales du crédit renouvelable		**0,00% pour les financements en 3x, 6x, 12x ou 24x (de 69€ à 3 000€)**
Nature des taux	Fixe	Révisable
Nature des taux des utilisations spéciales du crédit renouvelable		Fixe pour la durée d'amortissement de l'utilisation mais révisable en cours de vie du crédit
Exposé des caractéristiques	Ce taux est fixe et ne varie par pendant toute la durée du crédit	Ce taux est révisable, il suivra les variations en plus ou en moins du taux de base que le prêteur applique aux opérations de même nature ou du taux qui figure dans les barèmes qu'il diffuse auprès du public
Exemple représentatif	Exemple : pour un crédit affecté de 180€ sur 12 mois (**TAEG fixe de 0%**, taux débiteur fixe de 0%, **montant total dû 180€**) remboursez 12 mensualités de **15€**.	Pour un crédit de 1000€ et une utilisation unique de 500€ en 31 mois au **TAEG révisable de 23,16%** et au taux débiteur révisable de 21,01%, vous remboursez 30 mensualités de **21,25€** et une dernière ajustée de **12,87€**. **Montant du total dû de 650,37€** soit un coût du crédit de 150,37€.
Coûts	Sans frais	Sans frais (utilisation spéciale du crédit renouvelable)
Modalités de remboursement	Périodicité mensuelle **12 échéances de 15€ (selon l'exemple ci-dessus)**	Périodicité mensuelle **30 échéances de 21,25€ et une dernière ajustée de 12,87€**
Remboursement anticipé	Total ou partiel possible à tout moment. Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé. Lorsque le montant de remboursement anticipé est supérieur à 10 000 euros au cours d'une période de 12 mois, le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé de 1% du montant du crédit remboursé si le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit est supérieur à un an. Si ce délai ne dépasse pas un an, l'indemnité sera ramenée à 0.5%. Le montant de cette indemnité ne pourra en aucun cas être supérieur au montant des intérêts que vous auriez payé durant la période comprise entre le remboursement anticipé et la date de fin du contrat de crédit convenu initialement.	Le montant des échéances est variable en fonction du montant total du crédit et d'un pourcentage du capital dû résultant de l'ensemble de vos utilisations comme indiqué ci-dessous. Elle variera à chaque nouvelle utilisation modifiant ce capital dû. Si le montant total du crédit est inférieur ou égal à 3000€ : l'échéance sera de 15€ pour un capital dû jusque 353€ et, au-delà, l'échéance sera de 4,25% du capital dû.
Droit de rétractation	Oui : vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit en renvoyant le bordereau détachable joint au contrat après l'avoir daté et signé ou via le dispositif de rétractation disponible en ligne sur votre espace client sécurisé ou encore par mail à l'adresse suivante : courrier@cofidis.fr	
Services accessoires obligatoires	Non	

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

Les défauts ou retards de paiement risquent d'avoir de graves conséquences pour vous (par exemple vente forcée) et de vous rendre plus difficile l'obtention d'un crédit à l'avenir. Le non-respect des engagements liés au contrat de crédit autres que les retards ou défauts de paiement pourrait avoir de graves conséquences pour vous.

ALAIN AFFLELOU
Opticien